

Séance du Lundi 26 avril 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Sylvie CARRÉ, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérard MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient excusés : Francis REMONDINI (procuration à René MARTENOT), Mireille SABRI.

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 26 avril 2010 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : « subvention exceptionnelle au C.C.A.S. ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Convention pour groupement d'achat de défibrillateur * Délibération déposée le 4 mai 2010

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prévu au budget l'acquisition d'un défibrillateur. Cinq autres communes de la Communauté de Communes souhaitent également s'équiper de défibrillateurs. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité d'effectuer une commande groupée par une des collectivités, en l'occurrence la commune de Corcelles-lès-Cîteaux. Par ailleurs une demande de subvention à hauteur de 50% du coût peut être effectuée au titre de la Dotation de Développement Rural.

Considérant l'intérêt d'effectuer une commande groupée,
Compte tenu de la possibilité d'obtenir une subvention et sous réserve de l'obtention de celle-ci,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 2 abstentions :

-  **DÉCIDE** d'acquérir **deux défibrillateurs** avec coffret extérieur ;
-  **AUTORISE** la commune de Corcelles-lès-Cîteaux à réaliser une commande groupée ;
-  **NOMME** Jérôme FONTAINE, Maire de Corcelles-lès-Cîteaux coordonnateur de cette opération ;
-  **CHARGE** la commune de Corcelles-lès-Cîteaux de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Développement Rural ;
-  **CHARGE** le coordonnateur de signer toutes les pièces à intervenir ;
-  **ACCEPTE** la répartition financière ;
-  **DIT** que les montants nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010 ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour groupement d'achat de défibrillateurs avec la commune de Corcelles-lès-Cîteaux et les autres communes concernées.

II. Avenant au contrat de travail de Mme Édith CARD * Délibération déposée le 4 mai 2010

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lorsque l'employée communale chargée d'effectuer l'accompagnement scolaire et le ménage des bâtiments communaux est absente en raison d'un congé ou arrêt de travail, l'Association Famille Rurale assure l'accompagnement au bus scolaire et Madame Édith CARD, employée par la commune en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi en tant qu'assistante d'éducation effectue le ménage de l'École en récupérant ses heures de travail.

Cependant, lorsque le besoin de remplacement est d'une durée supérieure à quelques jours, la récupération sur le temps de travail habituellement consacré à l'École est pénalisant pour le fonctionnement de l'École et Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de rémunérer les heures de ménage effectuées en heures complémentaires. Pour ce faire, il convient de conclure un avenant au contrat de travail initial.

Considérant la nécessité de remplacer l'agent chargé du ménage lors de son absence,
Considérant l'intérêt pour le fonctionnement de l'École de rémunérer les heures effectuées par Mme CARD au lieu de les récupérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conclure un avenant au contrat de Mme CARD prévoyant la possibilité d'effectuer des heures complémentaires ;
- **DIT** que les heures complémentaires seront indemnisées sur la valeur du SMIC horaire ;
- **PRÉVOIT** qu'un décompte comportant le nombre d'heures effectuées sera produit au comptable ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

- Point sur le personnel communal

La commission « personnel communal » s'est réunie le 8 avril pour modifier le planning « ménage » à compter de la rentrée des vacances de Pâques ainsi que pour définir le planning des tâches à effectuer et le planning horaire (ménage effectué le soir et temps de travail annualisé) à partir du mois de septembre 2010.

Monsieur le Maire a adressé un courrier à Catherine DE PALMA, placée à sa demande en position de disponibilité pour convenances personnelles du 17/07/2009 au 16/07/2010 pour qu'elle informe la Mairie de sa volonté de réintégrer son poste ou de renouveler sa demande de disponibilité. À défaut de réponse de sa part, sa disponibilité est renouvelée pour un an.

- Acquisition de mobilier pour la cantine

Une armoire vestiaire balai fermant à clé a été installée à la cantine. (Coût d'achat : 154 € H.T.) Une armoire de stockage inox répondant aux normes « alimentaire » a été commandée. (Coût : 1 288.60 € H.T.)

III. Convention avec la S.P.A. * Délibération déposée le 4 mai 2010

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'accueil des animaux errants avec la S.P.A. prévoyant une indemnité de 0,25 € par habitant et par an. La S.P.A. nous propose pour 2011 une convention réactualisée, les indemnités de ce service s'élèveraient à compter du 1^{er} janvier 2011 à 0,40 € par habitant et par an.

Cette convention prévoit que la S.P.A. assure la récupération des animaux perdus. Cependant les cas d'intervention sont restreints, les horaires d'appel limités, la commune doit capturer l'animal et le garder dans une cage ...

Monsieur le Maire soumet au débat l'opportunité de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **DÉCIDE** de ne pas renouveler pour 2011 la convention conclue avec la S.P.A. ;
-  **CHARGE** le Maire de notifier à la S.P.A. par lettre recommandée la dénonciation à compter du 31 décembre 2010 de la convention conclue le 27 novembre 2009.

IV. Extension École

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avancées concernant l'installation d'un ALGECO pour accueillir la classe supplémentaire à la rentrée de septembre.

-  Le Conseil Régional n'a pas d'ALGECO disponible à la location, ils sont uniquement utilisés pour les lycées
-  La location représente un coût trop élevé par rapport à l'achat
-  L'ALGECO disponible à la vente (20 000 € T.T.C.) situé à Gémeaux (110 m²-classe de 54 m²) nécessite la réfection du bloc sanitaire qui est prévu pour des élèves de maternelle ainsi que des lino au sol. Le transport de celui-ci par 3 camions s'élève à 900 € H.T. Le coût du démontage et de l'installation ont été demandé.
-  Hubert POUILLON, Maire de Saint-Philibert nous a transmis une nouvelle proposition d'achat. L'acquisition de cet algeco de 59 m² avec classe de 42 m² livraison et installation comprise s'élève à 14 651 € T.T.C. (hors sanitaires hors branchements aux réseaux)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le choix entre ces deux structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention :

-DÉCIDE de retenir la seconde proposition.

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire réaliser deux études quant à l'emplacement de celui-ci (dans la cour de l'École ou devant l'École)

Il est décidé de réunir la commission scolaire avec les élus délégués aux affaires scolaires de Saint-Philibert.

V. Changement des serrures de l'École

Monsieur le Maire rappelle le montant des devis fournis par l'entreprise FOUSSIER pour le changement des serrures à l'École. (Clés électroniques programmées 15 000 € - clés non duplicables 2 135 € T.T.C.)

La société DURUPT qui est fabricant direct des clés et cylindres propose 3 devis pour le changement des 29 serrures de l'École :

- o Clés classiques : 1 800 € H.T.
- o Clés infalsifiables : 3 200 € H.T.
- o Clés électroniques : 9 400 € H.T.

Le Conseil Municipal prend la décision de :

- Condamner certaines portes côté extérieur en installant des systèmes permettant la sortie par l'intérieur afin de ne pas avoir autant d'accès extérieur.
- Conserver les serrures des portes intérieures
- Acquérir des clés électroniques pour toutes les portes conservant une ouverture par l'extérieur (dont le nombre sera défini après l'implantation définitive de la nouvelle structure scolaire).
- Retenir la société DURUPT pour l'acquisition de ces clés.

Monsieur le Maire présente le coût d'une alarme volumétrique relié à une société de surveillance. Un forfait de base avec 3 détecteurs coûte 1 500 € T.T.C. ou est loué pour 35 € par mois. Le contrat associé pour la télésurveillance s'élève à 37 € par mois. Au vu du débat partagé, le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'éventuelle nécessité d'installer un tel système.

VI. Demande de subvention exceptionnelle au C.C.A.S. * Délibération déposée le 4 mai 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide sociale portant sur une somme importante. Un dossier de saisine du C.C.A.S. est actuellement en cours d'élaboration par l'Assistante Sociale. Compte tenu des montants en cause, il n'est pas envisageable d'octroyer une aide classique mais il est des missions du C.C.A.S. d'étudier la possibilité d'octroyer un prêt sans intérêt avec des garanties sur les biens.

Compte tenu de l'urgence de la situation, en tant que Président du C.C.A.S., Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € au C.C.A.S. Il précise que cette somme ne sera utilisée que si le C.C.A.S. le décide après instruction du dossier, au vu des éléments d'appréciation fournis par l'assistante sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions :

-  **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € au C.C.A.S.
-  **INSCRIT** par Décision Budgétaire Modificative 6 000 € à l'article 657362 à prendre sur l'excédent de fonctionnement.

VI. Questions diverses

- Point sur l'antenne ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par ORANGE suite à l'entrevue du 12 mars dernier dans lequel la société ORANGE précise qu'elle est « titulaire d'une police de responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires des dommages en relation directe avec ses activités d'opérateur de téléphonie mobile ». Maître CHATON a confirmé à Monsieur le Maire que cette indication comprend les risques électromagnétiques. Monsieur le Maire a rendez-vous avec Maître CHATON mardi 27 avril pour évoquer les autres points de ce dossier.

L'intervention d'ERDF a été programmée. La tranchée sera pour ce faire réouverte jusqu'aux pâtis.

- Point sur le lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé un compromis de vente pour le troisième lot. La signature définitive de la vente du 2^{ème} lot est reportée à juillet, le Permis de Construire étant toujours en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Un seul des cinq lots communaux reste à vendre. Sur proposition de Gérald MENDES, il est décidé de mettre cette information accompagnée du plan de situation et d'une photo sur le site internet de la commune.

La commande de l'Éclairage Public a été passée conformément à la décision du Conseil Municipal. Il convient de choisir les coloris des poteaux. Le Conseil Municipal choisit de les commander de la même couleur verte que ceux installées au lotissement les Chêneteaux.

- Point sur l'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire a reçu la société FEVRE et VIELLARD pour faire le point sur le contrat d'entretien des espaces verts qui se terminera le 31/12/2010. Il a rappelé sa volonté d'être destinataire d'un bon détaillant les prestations réalisées à chaque passage. La société a assuré que les aléas rencontrés l'année précédente étaient dus à l'arrivée en cours d'année dans leur planning et que cette année la commune de Saulon-la-Rue est correctement planifiée.

La société a chiffré des éléments qui ne sont pas compris dans le contrat :

- o Semi d'un gazon fleuri place de la Mairie : 910 € H.T.
- o Broyage de la parcelle vers l'abribus des acacias : 75 € par passage
- o Tonte supplémentaire du terrain de foot sur demande : 140 €

Monsieur le Maire souhaite que le prochain marché concernant l'entretien des espaces verts soit établi dans le détail avec un chiffrage séparé pour chaque tâche de manière à pouvoir mieux gérer et contrôler cette prestation. Pour ce faire, il convient d'avoir un relevé des surfaces (surfaces à traiter, surfaces en taille, localisation en tonte ...) La société FEVRE et VIEILLARD a établi un devis d'un montant de 680 € H.T. pour réaliser un dossier de relevé des surfaces. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Fabrice LAUNAY rappelle que des agriculteurs empiètent sur les chemins ruraux et qu'il est nécessaire d'envisager une solution pour remettre ces chemins à leur état initial. Monsieur le Maire demande que des renseignements soient pris sur la question de savoir à qui revient la charge des frais de bornage.

- Travaux de voirie

Monsieur le Maire a rencontré les services du Conseil Général qui lui ont indiqué que le parking dit de la demi-lune ainsi que la zone d'accès aux maisons situées en contrebas de la RD996, rue de Dijon, sont d'emprise départementale. Le parking de la demi-lune est un « délaissé », le Conseil Général n'y effectue par de gros travaux mais seulement une taille par an ainsi qu'en cas de besoin du point à temps.

Monsieur le Maire a demandé des devis estimatifs sur divers travaux de voirie dans le cadre de la convention ATESAT.

- o Rue des Chêneteaux : solution enduit 11 000 € - solution béton bitumeux 205 000 €
- o *Accès privé sur la RD 996. Travaux afin de capter les eaux de ruissellement venant de la RD 996 : 22 000 € T.T.C.*
- o *Aménagement du parking rue des Acacias : 20 000 € (subvention possible de 30 % au titre des amendes de police)*

NB : Ces travaux ont été chiffrés mais n'entrent pas dans le champ d'application de l'ATESAT car ces parcelles sont d'emprise départementale. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de saisir le département d'une demande d'aménagement.

La proposition de nouvelles dénominations au sein de Saulon-la-Rue en une partie village et en une partie Champ des Vignes ainsi que la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h entre ces deux parties relèvent du département.

- Installation Classée pour la protection de l'environnement

La commune a été destinataire d'un dossier concernant la demande formulée par les établissements BRESSON, situés rue du Moulin à Saulon-la-Chapelle en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter sa capacité de stockage de céréales et la création d'un dépôt d'engrais solides à base de nitrates d'ammonium. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique du 10 mai au 11 juin. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à consulter ce dossier en Mairie afin de prendre une délibération qui formulera l'avis du Conseil sur ce projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

- Divers

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Caisse d'Épargne proposant à la commune de s'associer à leur démarche qui consiste à offrir aux jeunes parents un chèque cadeau lors de la naissance de leur enfant à valoir sur l'ouverture d'un livret A. Le Conseil Municipal refuse de s'associer à cette offre commerciale.

Le Maire présente le nouvel organigramme de la Direction Départementale des Territoires, consultable en Mairie.

La détérioration de la rue Haute est abordée. Des devis seront demandés pour boucher les fissures afin d'éviter les infiltrations.

Monsieur Gérald MENDES demande à quelle date doit être réalisé le diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public. La date butoir a été avancée au 31/12/2009 pour les établissements de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. En ce qui nous concerne (établissement de 5^{ème} catégorie) le diagnostic doit être réalisé pour le 31/12/2010.

Gérald MENDES souhaiterait que les projets à venir soient anticipés. Monsieur le Maire indique que la commission travaux se réunira pour faire le point sur les besoins et les priorités des 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal émet le souhait que les commissions fonctionnent davantage. Monsieur le Maire répond que les coordinateurs de chaque commission peuvent prendre l'initiative de réunir les commissions.

Le passage dans le domaine public des voiries du lotissement « les Chêneteaux » sera probablement réalisé courant juin. Il conviendra de réfléchir sur le devenir des espaces verts de ce lotissement.

Fabrice LAUNAY fait le point sur le prêt par la société HYGIENA d'un dispositif vaporisateur électrique permettant d'éliminer à la fois les odeurs et les insectes suivant le produit utilisé. Il est décidé de ne pas acquérir ce matériel.

Pascale REMONDINI annonce que le Conseil Général n'organisera pas de réunion transport cette année. Elle rédigera un courrier au service transports les informant que cela est regrettable puisque les différents problèmes de transport ne pourront pas être abordés et rappelant que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse concernant la demande d'arrêt de bus supplémentaire rue des Chêneteaux malgré nos nombreuses relances.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 01 heures le 27 avril 2010.